

# ASSOCIATIONS

Les déclarations d'associations sont reçues par les services préfectoraux qui assurent leur transmission à la Direction des Journaux officiels. Elles sont publiées chaque semaine dans un numéro supplémentaire à l'édition des *Lois et Décrets* du *Journal officiel* de la République française.

Dans chaque numéro, les annonces sont classées par département et suivant l'objet de la déclaration :

- créations ;
- modifications ;
- dissolutions.

Les formulaires de « demande d'insertion » au *Journal officiel* sont tenus à la disposition des responsables de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture d'enregistrement de la déclaration. Ces imprimés, remplis selon les indications prescrites, sont remis ou retournés au service préfectoral qui se charge de la transmission de la demande d'insertion à la Direction des Journaux officiels.

Il est recommandé de **dactylographier** ou **d'écrire très lisiblement** l'annonce en respectant les zones prévues à cet effet.

Conformément au décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, la déclaration est rendue publique dans le délai d'un mois au moyen de l'insertion au *Journal officiel*. Après publication, la Direction des Journaux officiels adresse un exemplaire du *Journal officiel* gratuit et la facture du montant des frais d'insertion à la personne ayant effectué la déclaration et dont le nom et l'adresse figurent sur l'imprimé.

Une brochure n° 1068 intitulée « Associations, régime général », établie par les soins du ministère de l'intérieur, présente le statut juridique général des associations et propose notamment des modèles de statuts.

Elle est en vente à la **Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.**

## 01 - AIN

### Créations

1 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **SOU DES ECOLES LAIQUES ET D'EDUCATION PERMANENTE DE L'ECOLE PRIMAIRE E.-QUINET ET DE LA MATERNELLE O.-JOLY.** *Objet* : assurer la défense, le rayonnement de l'école laïque ; améliorer la vie matérielle, la santé et le bien-être des élèves ; assurer le prolongement et l'action de l'école publique par l'animation en son sein d'activités diverses à caractères éducatif, sportif, culturel, artistique, social, etc. *Siège social* : école primaire Edgar-Quinet, place de l'Hôtel-de-Ville, 01700 Miribel. *Date de la déclaration* : 1<sup>er</sup> septembre 1997.

2 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **LES SQUATTERS.** *Objet* : pratiquer le paint-ball par équipe de cinq personnes ; organiser des tournois. *Siège social* : chez M. Paturel, Le Crozat, 01480 Frans. *Date de la déclaration* : 1<sup>er</sup> septembre 1997.

3 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DU MENTHON.** *Objet* : emploi d'un apprenti. *Siège social* : chez M. Renebon (Eric), 1, rue de la Poste, 01290 Pont-de-Veyle. *Date de la déclaration* : 2 septembre 1997.

4 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **FLEURS ET NATURE.** *Objet* : animer toute exposition, manifestation nature ; promouvoir, récompenser le fleurissement, l'embellissement des habitations ; attribuer des récompenses suivant les différentes catégories. *Siège social* : mairie, 01120 Dagneux. *Date de la déclaration* : 8 septembre 1997.

5 - Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **DARTS-CLUB GESSIEN.** *Objet* : encourager la pratique des fléchettes à tous les âges, tant chez les femmes que les hommes ; promouvoir la pratique de ce sport. *Siège social* : chez Mlle Peyro (Céline), allée des Tilleuls, 01220 Divonne-les-Bains. *Date de la déclaration* : 9 septembre 1997.

6 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **TENNIS-CLUB DE MIONNAY.** *Objet* : pratique du tennis. *Siège social* : chez M. Laurès, 4, lot Le Clos du Tilleul, 01390 Mionnay. *Date de la déclaration* : 9 septembre 1997.

7 - Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **COMITE DES FETES D'AMBRONAY.** *Objet* : organiser des fêtes, manifestations sur la commune d'Ambronay et établissement du calendrier général des fêtes de l'année. *Siège social* : mairie, 01500 Ambronay. *Date de la déclaration* : 10 septembre 1997.

8 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **CLASSES EN 8.** *Objet* : maintenir, resserrer les liens d'amitié entre les conscrits de la classe ; organiser annuellement une fête, un banquet ou une sortie, suivant les ressources de l'association. *Siège social* : mairie, 01600 Sainte-Euphémie. *Date de la déclaration* : 11 septembre 1997.

9 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **SONO THE FEELING PARTY.** *Objet* : animer des soirées dansantes. *Siège social* : chez M. Gomes (Jean-Paul), 28, chemin des Balufiers, 01540 Vonnas. *Date de la déclaration* : 12 septembre 1997.

10 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. **VOLLEY-CLUB MEXIMIEUX.** *Objet* : pratique de l'éducation physique et des sports. *Siège social* : mairie, 3, rue du Bair-Thévenin, 01800 Meximieux. *Date de la déclaration* : 13 septembre 1997.

### Modifications

11 - Déclaration à la préfecture de l'Ain. *Ancien titre* : CLUB CANOE KAYAK AMBERIEU. *Nouveau titre* : AB CANOE ESQUIMAUDE. *Nouvel objet* : assurer ou faciliter tout développement ou promotion d'activités dans tous les domaines de l'activité humaine. *Siège social* : 207, rue de la République, 01500 Ambérieu-en-Bugey. *Transféré ; nouvelle adresse* : chez Mme Bathie (Isabelle), 4, quai Justin-Raymond, 01160 Pont-d'Ain. *Date de la déclaration* : 9 septembre 1997.